



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant autorisation de vente au déballage
n° ARR2016-034

à

Madame GUENNEGUEZ Andrée
Présidente de l'association « Club Cyclotouriste de Porspoder »
Salle Omnisports de PORSPODER
Le 31 juillet 2016

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

VU les articles L- 310-1 à L. 310-7 du nouveau Code du Commerce, notamment ses articles L. 310-2 et R.310-8, modifié en dernier lieu par le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code des Commerce,

VU la demande présentée le 26 mai 2016, enregistrée n° 02-2016, par **Madame GUENNEGUEZ Andrée**, secrétaire de l'association « Club Cyclotouriste de Porspoder », domiciliée à Ploudalmézeau, Portsall, 3 allée des Courlis en vue d'organiser le 31 juillet 2016 un « vide grenier » à la salle omnisports de Porspoder,

ARRÊTE

Article 1er : Madame **GUENNEGUEZ Andrée**, secrétaire de l'association « Club Cyclotouriste de Porspoder », domiciliée à Ploudalmézeau, Portsall, 3 allée des Courlis, est autorisée à organiser le 31 août 2016, un « vide grenier » à la salle omnisports de Porspoder.

Article 2 : Madame Andrée GUENNEGUEZ tiendra à la disposition des services de contrôle l'inventaire des marchandises faisant l'objet de la présente autorisation.

Article 3 : Madame Andrée GUENNEGUEZ doit tenir un registre côté et paraphé sur lequel seront mentionnées les nom, prénom, qualité et domicile de chaque participant ainsi que la nature des marchandises vendues. Ce registre sera transmis à la Mairie de Porspoder dans un délai de 8 jours à compter de la fin de la manifestation.

Article 4 : Monsieur le Maire de Porspoder, Monsieur le Directeur Départemental de la Consommation et de la Répression des Fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Madame **GUENNEGUEZ Andrée**.



Fait à PORSPODER, le 30 mai 2016

Le Maire
Jean-Daniel SIMON



Copie :

- M. le Sous-Préfet de Brest
- M. le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.
- M. le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest
- M. le Président de la Chambre des Métiers du Finistère
- M. le Directeur de l'URSAFF Nord-Finistère